

BANQUE ZITOUNA
SOCIETE ANONYME au capital de 265.000.000 de dinars
Siege Social : 02 Boulevard Qualité De La Vie -2015- Le Kram
Identifiant unique : 1120822H

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 AVRIL 2023
RESOLUTIONS ADOPTEES

Première résolution: Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution: Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2022, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2022, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **70 423 543,989 DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **27 073 569,071** soit au total un résultat distribuable de **97 497 113 ,060 DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration :

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **4 874 855, 653 7 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **50 000 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- De distribuer sur ce montant, **14 575 000,000** au titre des dividendes,
- D'affecter le reliquat, soit **28 047 257,407** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	4 874 855, 653
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	50 000 000,000
Aux Dividendes	14 575 000,000
Aux résultats reportés	28 047 257,407

En conséquence, le dividende à distribuer aux actionnaires, est fixé à 55 millimes par action et sera mis en paiement à partir du 17 mai 2023.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales d'allouer :

- Une enveloppe supplémentaire de 437 500 DT brut au titre de jetons de présence pour l'exercice clos le 31/12/2022.
- Une enveloppe de 1 992 500 DT brut au titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31/12/2023.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités en 2023, est déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques

L'Assemblée Générale, décide de désigner en qualité de membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques, messieurs :

- M. Mounir TLILI,
- M. Mounir GRAJA,
- M. Anis EL GUIZI,

Et ce pour un mandat de 3 ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2025,

L'Assemblée Générale décide, en outre, de fixer la rémunération allouée à chacun des membres du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques comme suit :

Membres	Libellé	Montant Net (DT)
M. Mounir TLILI	Annuel	20 000
	Jetons de présence	1200
M. Mounir GRAJA	Annuel	15 000
	Jetons de présence	1200
M. Anis EL GUIZI	Annuel	12 000
	Jetons de présence	1000

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Neuvième résolution : Information de l'Assemblée des fonctions de responsabilités occupées dans d'autres sociétés par les membres du CA, conformément aux dispositions de l'article 192 du CSC

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Bilan après Affectation du Résultat Comptable

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2022	31/12/2021
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	671 809	218 342
Créances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	59 274	285 602
Créances sur la clientèle	5-1-3	4 631 683	4 382 996
Portefeuille-titre commercial	5-1-4	-	-
Portefeuille d'investissement	5-1-5	177 568	116 013
Valeurs immobilisées	5-1-6	109 902	103 163
Autres actifs	5-1-7	314 454	271 255
TOTAL ACTIF		5 964 690	5 377 371
<u>PASSIF</u>			
Banque Centrale et CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	69 070	133 997
Dépôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	5 087 220	4 499 204
Dettes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	-	160
Autres passifs	5-2-4	250 846	197 305
TOTAL PASSIF		5 407 136	4 830 666
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital Social		265 000	265 000
Réserves		234 507	179 631
Actions propres		-	-
Autres capitaux propres		30 000	75 000
Résultats reportés		28 047	27 074
Résultat de l'exercice		-	-
TOTAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	557 554	546 705
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 964 690	5 377 371

Liste des administrateurs de Banque Zitouna au 26 avril 2023

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - PDG MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Paiement - PCA Zitouna Finances - PCA Zitouna Capital - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Tamkeen - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur IHMC
M. Hamdi BEN REJEB	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Finances - Administrateur Zitouna Paiement - Administrateur Zitouna Tamkeen
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun
Mme. Samira GHRIBI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	- aucun
Mr Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Valoris consulting - Administrateur indépendant Zitouna Paiement - Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen - Administrateur indépendant Zitouna Takaful
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- Administrateur indépendant Zitouna Tamkeen